

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

Le Président



Moroni, le **23 Nov 2023**

DECRET N°23- 117 /PR

Portant nomination du Directeur National de la Décentralisation au Ministère de l'Intérieur.

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001 révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°11-005/AU du 07 avril 2011, relative à la décentralisation au sein de l'Union des Comores, promulguée par le décret N° 11-147/PR du 21 juillet 2011 ;
- VU le décret N°10-126/PR du 15 septembre 2010, fixant le cadre organique du Ministère de la Défense, de l'Intérieur et de l'Information ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et mission des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023.

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur **MANSOIB ABD'EL KARIM**, est nommé Directeur National de la Décentralisation au Ministère de l'Intérieur, de l'Information, de la Décentralisation.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

